



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

Politique d'intégration

Quid des
personnes au
statut précaire ?

Mouvement de soutien au «523»

Un bilan
remarquable

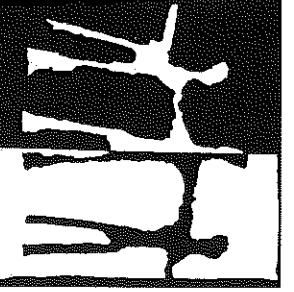
Alde d'urgence

Une seule
logique:
la dissuasion

Berne, manifestation contre
la LEfR et la LASI, 17 juin 2006

N° 111 - février 2007





Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE

Jusqu'où sommes-nous prêts à aller ?

A

peine les durcissements apportés à la loi sur l'asile (LASI) et à la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) sous toit, au lendemain du 24 septembre comme pour rassurer la population qui les a largement approuvées, des politiciens n'ont eu de cesse de proclamer «que la loi sera appliquée de façon humaine», «que certaines mesures ne seront nécessaires que pour quelques rares cas individuels».

Est-ce de la naïveté, de l'aveuglement, au pire de la mauvaise foi, au mieux un certain remord? On ne lègère pas pour quelques quidams récalcitrants. Il peut-on vraiment appliquer «de façon humaine» une loi essentiellement inhumaine.

Quand on met de telles armes à disposition des exécutants, c'est bien pour qu'elles soient utilisées. Il est à craindre que le redoutable arsenal des mesures législatives, combinant des mesures de détentio

n de longue durée, de contrôle, de mise à l'amende, d'assignation à résidence, de mise à l'écart de lieux publics et de précarisation jusqu'à l'indigence de personnes dont le seul délit est leur présence sur le sol suisse soit un jour ou l'autre mis en oeuvre par certains cantons particulièrement zélés, comme d'ailleurs le montre l'exemple de certains cantons alémaniques (voir p. 15).

L'acharnement mis à mal traiter et à requérants est un acte politiquement irresponsable, car propre à encourager

et à favoriser une attitude hostile, voire aggressive et/ou violente de la population envers ces «coupables désignés» qui sont devenus les requérants déboués et les requérants dont la demande a fait l'objet d'une non-entrée en matière (NEM).

Ges mesures déshumanisantes et répressives appliquées à une catégorie de personnes, uniquement en raison de leur statut de séjour, se rapprochent dangereusement de la logique qui a amené l'Allemagne nationale socialiste à construire des camps d'internement, des Lager. Dans le sens rigoureux du terme, avant de devenir des camps d'extermination, les Lager allemands ont été des lieux où vivaient recus des individus, considérés comme étant dangereux pour la sécurité de l'Etat, sans qu'ils aient commis d'action pénalelement répréhensible, mais en raison de ce qu'ils étaient, Roms, juifs, handicapés, homosexuels.

Soyons vigilants et ne nous laissons pas leurrer par un discours politico-média-tique banaliant et occultant les véritables enjeux de mesures destructrices. Ce qui est en train de se passer sous nos yeux appelle à un acte de résistance civique fort et à de la persévérence pour s'opposer à la dérive de nos autorités. Il en va de notre propre dignité et de la crédibilité de notre Etat de droit. Lisez l'article sur le mouvement de soutien aux «523» déboutés du canton de Vaud (p. 6), la résistance porte ses fruits !

Françoise Kopt

Solidarité sans frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
Tél. 031-311 07 70

BERNE
ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-TeaRoom Samawat
1 rue des Armes
2502 Biel/Bienne
Tél. 032/323 88 81

Coordination asile/NE
Case postale 456
2000 Nyon
Groupe accueil réfugiés
Case postale 686
2300 La Chaux-de-Fonds
Permanence: mardi 17h-20h
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero
accoglienza profughi
19 via del Sole
6663 Pregassona

Tél. 091-971 27 02

AIute ai rifugiati
casella postale 101
6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
27 avenue des Mayennets
Case postale 280

1951 Sion

Tél. 027-323 12 16

GENÈVE

Coordination genevoise
de défense du droit d'asile

Case postale 281

1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 7489

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique

aux exilés (SAE)

4 rue Binning

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 51

ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

Permanence: lundi et mercredi

15h-18h, vendredi 14h-16h

Maison de la Croisette

158 rue de Veytaux

Centre d'accueil

ARAVOH-ELISA-SAE

(pour le centre d'enregistrement)

Gare CFF

1337 Vully-les-Lacs

Tél. 021-843 21 25

A nos abonnés

Nous vous serions reconnaissants de nous signifier vos changements d'adresse sans tarder.

Vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

NEUCHATEL

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-722 19 60

3

Un peu de cohérence, S.V.P. !

De l'UDC aux socialistes, tout le monde s'exprime depuis quelques mois sur l'intégration des étrangers, thème de prélection en vue des prochaines élections fédérales. Les faits divers ne manqueront pas pourtant d'être traité avec plus de sérieux. Car ce qu'on nous présente parfois comme une politique cohérente rate son objectif en laissant de côté les étrangers au statut précaire, qui devraient pourtant être les premiers destinataires d'une politique d'intégration.

Il est évidemment légitime de chercher à définir une politique d'intégration ambitieuse, à un moment où les faits divers, la propagande populiste et les perceptions subjectives liées au brassage des populations semblent remettre en cause un «vivre ensemble» spontané. Encore faut-il voir à qui s'adresse cette politique. Car paradoxalement, l'intégration figurant dans la législation sur les étrangers ne concerne a priori pas grand monde. Mis au bénéfice des binationales, les Européens sont traités à part, et du fait de la discrimination qui frappe les non-européens, seuls des cadres et spécialistes venant d'autres pays devraient être admis en Suisse. Va-t-on vraiment faire une politique d'intégration pour les directeurs de multinationales ?

Requérants mis de côté

Le problème majeur, largement ignoré, c'est que la poli-

tique d'intégration dont on nous parle laisse délibérément de côté les demandeurs d'asile, que l'on continue de traiter en les marginalisant à l'extrême, comme s'ils allaient repartir dès demain.

C'est pourtant la présence de ces personnes délibérément précarisées qui est à l'origine du malaise social qui conduit à vouloir renforcer les mesures d'intégration. La Suisse officielle se laisse piéger ici par sa volonté d'exclusion et de dissuasion. Car la réalité est têtue: même si on s'emploie toujours à perpétuer l'argument du 90% de cas abusifs, le fait est que près de la moitié des demandeurs d'asile finissent tout de même par rester en Suisse, au prix d'un véritable parcours du combattant très peu propice à une intégration satisfaisante.

Idem pour les sans-papiers
A certains égards les sans-papiers, auxquels on s'obstine à refuser une régula-

tion

Un accueil dissuasif

On peut bien souligner, comme le faisait le 12 janvier les quotidiens *24 Heures* et *Tribune de Genève*, que le problème d'intégration le plus brûlant s'observe chez certains enfants des migrants des années 80 et 90. Encore faudrait-il se demander comment ces adolescents et jeunes adultes d'aujourd'hui ont vécu leur enfance, alors que leur famille vivait dans la promiscuité d'un logement collectif pour requérants d'asile ou dans la peur générée par la clandestinité. Une part de la délinquance, des incivilités et de l'asocialité qui s'observent ici ou là, résulte à n'en pas douter du gâchis humain lié à notre politique «d'accueil dissuasif». S'attaquer

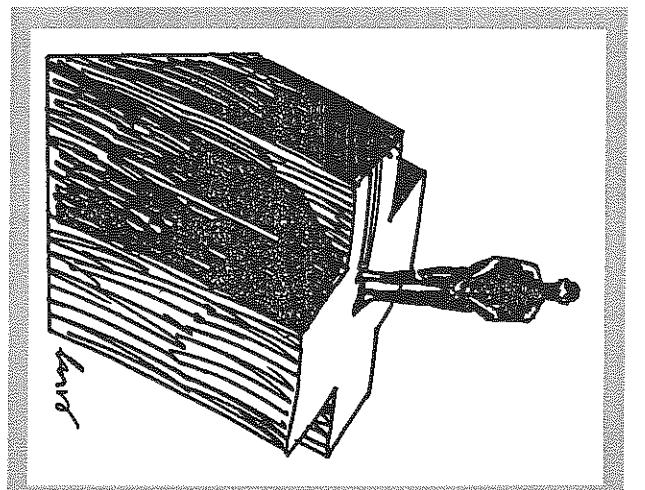
risation massive fondée sur la réalité économique, font l'objet d'un même traitement. Vivant dans la précarité, ils ne font bien sûr pas l'objet d'une politique d'intégration. A long terme, certains d'entre eux finissent pourtant par décrocher un statut, suite à un mariage, en lien avec des motifs humanitaires, ou autres. Comme pour les rescapés du droit d'asile, la Suisse découvre alors l'existence de ces étrangers qui vivent déjà en Suisse de longue date, et elle voudrait désormais les sommer de s'intégrer au plus vite.

Tout le paradoxe est là. Dans les faits, notre politique d'intégration ne s'adresse pas à des nouveaux venus, mais à des femmes et des hommes qu'on s'est longtemps appliqué à traiter comme des sous-hommes. Croit-on vraiment que c'est ainsi qu'il est possible de réussir ?

Une intégration trop tardive

C'est à l'arrivée qu'un immigrant est le plus disposé à fournir des efforts, parfois considérables, pour se faire sa place dans la société d'accueil. Il a franchi de nombreux obstacles pour arriver en Suisse et il reste prêt à en franchir d'autres pour obtenir enfin le droit à une vie digne. Ceux qui insistent sur la nécessité de parler la langue du pays, en en faisant une condition pour l'obtention du permis C avancent en marchant sur la tête. Ce n'est pas après dix ans de permis qu'il faut pousser les migrants à par-

tion implique de s'attaquer véritablement à cette question centrale. La plupart des non-européens admis en Suisse sont en effet aujourd'hui des anciens requérants d'asile et sans papiers.



faire leurs connaissances linguistiques. C'est tout de suite, quand le nouvel arrivant y est le plus ouvert.

L'apprentissage de la langue

Hélas, s'il existe divers cours de français pour les requérants d'asile, ils sont parfois en nombre insuffisant et se limitent souvent au b-a-ba. Parce qu'elle est essentielle pour s'insérer dans la société d'accueil il a maîtrisé de la langue devrait être un objectif de base des structures d'accueil, et l'occasion de véhiculer dans le même temps nombre de notions clés de la vie sociale dans notre pays. Dire à un ancien requérant qui décroche enfin son permis B après cinq ans de galère

qu'il doit apprendre le français n'a guère de sens. Si l'a pu se débrouiller jusqu'ici, il n'en verra pas la nécessité.

Tout indique, malheureusement, que la Suisse, va poursuivre sa politique négative à l'égard de ceux qui ne demanderaient pas moins que de s'y intégrer harmonieusement. Dans ce débat fausse par les positionnements politiques, l'intégration n'est malheureusement plus qu'un enjeu électoral utilisé avec beau-coup d'hypocrisie. On y manie plus la menace du non renouvellement de permis, que l'invitation à trouver sa place parmi nous dès le premier jour.

Yves Brutsch

MOUVEMENT DE SOUTIEN AU «523» DÉBOUTÉS

Les luttes patient !

Après plus de deux ans et demi de lutte, de nombreux permis de séjour obtenus, la classe politique vaudoise soutenant les déboutés de l'asile, un soutien tout azimut, la Coordination Asile Vaud présente un bilan positif de son action en faveur des déboutés du droit d'asile du canton !

Cette Coordination, composée par diverses associations de soutien comme le mouvement «En 4 ans on prend racine», l'Association des survivant-e-s de la Drina Srebrenica ou encore l'Association des femmes kosovares isolées, a été lancée en juin 2004.

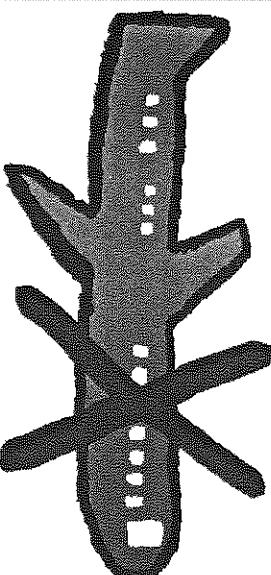
les déboutés, au besoin par la force, en échange d'un taux d'acceptation de 50%. C'est ainsi que 523 personnes n'ont pas été régularisées, tandis que 175 autres, toutes originaires d'Ethiopie ou d'Erythrée, ont été purement écartées de l'examen fédéral.

Coordination Asile Vaud le 24 juin 2004, 53 décisions positives ont permis de régulariser le séjour de 167 personnes (82 parents/adultes et 85 enfants, y compris des enfants majeurs) faisant partie du groupe des «523». Autre que 25 dossiers (soit 79 personnes) ont été régularisés avant les négociations de 2006, et que 28 dossiers (soit 88 personnes) l'ont été postérieurement. Sur ces 53 décisions provisoires, 23 ont été immédiatement transformées en permis

vingt-quatre heures sur vingt-quatre et l'accompagnement au jour le jour.

Un résultat des plus encourageants

Même si, à ce jour, tous les cas n'ont pas été réglés, un bilan chiffré montre que la lutte a payé. Depuis la création de la



STOP aux renvois

Une forte mobilisation

La Coordination Asile Vaud a multiplié les actions pour protéger les déboutés de ce marchandage politique, mais aussi d'autres personnes en dehors du groupe des «523» ou des «175». Des coordinations se sont ouvertes localement dans sept régions du canton: Lausanne, Vevey-Riviera, Yverdon - Nord vaudois, Payerne, Chablais, La Côte et Vallée de Joux. Ceci implique la mobilisation de beaucoup de gens et d'énergie pour tenir les assemblées générales hebdomadaires, ainsi que lors des périodes d'ouvertures, ainsi que lors des périodes d'ouverture de refuge, où il a fallu assurer, parfois sur plusieurs mois, la «protection»

B. A ceci, il faut encore ajouter 14 décisions positives pour des déboutés protégés par la Coordination Asile Vaud (51 personnes), mais non inclus dans les «523» ni dans les «175».

Un effet boule de neige

A Lausanne, des refuges se sont ouverts dans 26 églises ou lieux symboliques au gré des tourments entre communautés protestante, catholique puis israélite. Comme au moment du refuge de Bellevaux en 2001, c'est une mosaïque humaine qui a fait la force de cette mobilisation. Au niveau du Parlement, pétitions, motions, postulats se sont succédés, non seulement en faveur de personnes inclues dans les groupes des «523» ou des

«175», mais aussi en faveur d'autres déboutés. Il en est résulté une grave crise institutionnelle entre le Conseil d'Etat et un Grand Conseil frondeur qui, malgré sa majorité de droite, a soutenu la Coordination Asile Vaud plus d'une vingtaine de fois lors de différents votes.

Une victoire politique

Au fil des mois et des démarches, une victoire politique a été obtenue par le vote majoritaire du Grand Conseil enjoignant au Gouvernement de préparer un décret en vue de régulariser la situation des groupes des «523» et des «175». Ceci a obligé le Conseil d'Etat à modifier sa position et à entamer en 2006 de nouvelles négociations avec l'ODM, qui a accepté de revoir les dossiers des «523». Même si une issue heureuse pour les «523» paraît relâchement réaliste, le mouvement ne s'arrêtera pas là. Plutôt que d'arrêter, les familles restent en attente. Une solution semble pouvoir être trouvée en faveur du groupe des «175», le canton expérimentant les possibilités offertes par le nouvel article 14 de la loi sur l'asile (LAS). Le sort des autres déboutés est par contre plus incertain.

Un héritage fabuleux

La Coordination Asile Vaud s'est aussi inspirée de l'expérience et des réseaux de tous les mouvements de résistance qui l'ont précédée sur le canton. Citons rapidement le refuge de Saint-Amédée en 1986, sous l'égide de SOS-Asile Vaud, la stratégie des accompagnements au Service de la Population de Kosovë-Urgences en 1998 pour éviter des arrestations dans les locaux de la police des

étrangers, les succès des ex-saisoniers d'ex-Yougoslavie de 1997 à 2000, ou encore le refuge de Bellevaux en 2001 du mouvement «En 4 ans on prend racine».

Le mouvement se poursuit

Avec les dernières lois votées le 24 septembre 2006, le robinet à arbitraire va continuer à couler. Au niveau vaudois, une commission pérenne a été votée par le Grand Conseil et elle devrait se pencher sur les cas de personnes victimes d'arbitraire dans l'examen de leur demande ou endanger en cas de retour. La situation des personnes frappées de non-entrée en matière (NEM) et des interdits de travail continue à rester préoccupante et humainement inacceptable. Des milliers de «sans-papiers» vivent aussi sur territoire vaudois et demeurent exclus, pour le moment du moins, des régularisations obtenues.

La violence d'Etat va s'abattre encore sur ces populations, appelant la poursuite du mouvement de résistance. Le succès obtenu récemment, ainsi que celui des ex-saisoniers d'ex-Yougoslavie en 2000, donne un certain espoir. On peut aussi penser qu'il a durablement inscrit un esprit de fronde et de détermination dans le cœur de la population vaudoise.

Christophe Tatelmaier

Merci à Julia Ogay-Zosso qui a fourni ses statistiques. Je me suis inspiré largement du texte de Yves Sancay «*Du refuge de Bellevaux à la lutte des «523» débouté-e-s*», publié dans «*La politique suisse d'asile à la dérive. Chasse aux «abus» et démantèlement des droits*», Ed. d'En Bas et SOS-Asile Vaud, Lausanne 2006.

Une assemblée constitutive destinée à donner un cadre juridique aux préparatifs de lancement d'un Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers devait se tenir le 8 février. Trop tard pour que nous puissions assurer pour avancer concrètement dans la recherche de fonds et la définition du travail concret de cet Observatoire. A Genève, où les collaborations sont plus simples à mettre sur pied, la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie se lance cependant, dès à présent, dans une expérience au niveau cantonal qui servira sans doute de test pour la mise en place de l'Observatoire national.

Le travail commence

Première étape, pour l'«observateur» genevois, s'immerger dans la pratique des différentes permanences et services de consultation pour réfugiés et immigrés. Les discussions préalables l'ont montré, le repérage des cas les plus significatifs implique un travail de réseau et des rapports de confiance avec celles et ceux qui sont actifs sur le terrain pour que la communication soit aussi fluide que possible.

Dans un second temps, il s'agira de définir sous quelle forme les cas intéressants peuvent être relatés. Fiche type, mode de classement, mots-clés et base de données informatique: tout est à inventer. Réalisée à petite échelle, l'expérience genevoise devrait cependant pouvoir faciliter grandement la mise en place de l'observatoire national. Nous en proposant de mettre un stagiaire à disposition de l'observatoire genevois. Autre

Le temps du passage à l'acte

UNE EXPÉRIENCE DÉBUTE À GENÈVE

organisme très impliqué dans la défense des étrangers, le syndicat STR accepta très vite de fournir une place de travail pour l'activité liée à l'observatoire. Les moyens humains et matériels furent ainsi rapidement trouvés. C'est ainsi que depuis le 15 janvier, Aldo Brina, jeune politologue déjà familier des structures associatives, s'est lancé dans un travail d'exploration de la réalité concrète des pratiques administratives dans les domaines du droit d'asile et du droit des étrangers.

Ch. 11
dans le provisoire

De différents côtés, les récentes modifications apportées au statut des personnes admises provisoirement (permis F) commencent à déployer leurs effets. Depuis le 1^{er} avril 2006, les permis F ne sont plus placés en dernière priorité sur le marché de l'emploi. L'article 3 de l'Ordonnance sur la limitation du nombre des étrangers (OLE) stipule même, depuis le 1^{er} janvier 2007, que «*l'activité des personnes admises provisoirement peut être autorisée sans examen de la priorité des travailleurs*». Encore faut-il que les employeurs le sachent. À Genève, il est question d'une mention sur l'attestation ad hoc, et les associations donnent à leurs consultants une note explicative destinée aux employeurs. C'est que le temps presse. La nouvelle loi sur les étrangers met en effet fin au subventionnement fédéral pour les admissions provisoires, qui seraient toujours assistées après sept ans de séjour.

entrée en matière (NEM) et exclues de l'aide sociale ordinaire. Pour bien marquer l'aspect minimalisté de leur hébergement, leur chambre ne compte pas de chaise. L'automne dernier, un des exclus a passé outre et en a pris une dans le réfectoire. Réaction des responsables suppression de presque toutes les chaises.

T.R. GOVERNOR

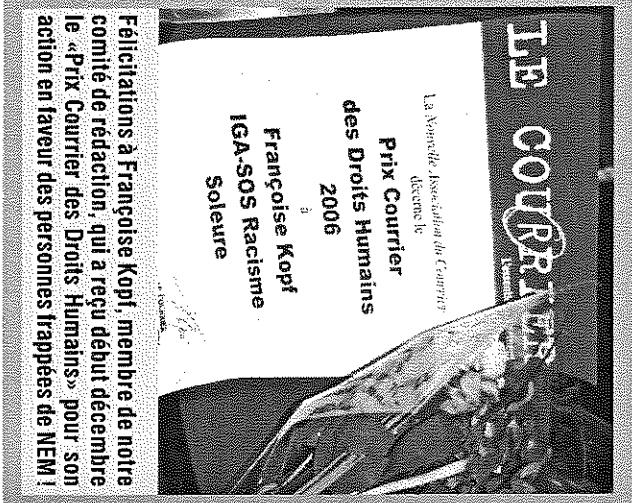
Les personnes doivent pouvoir recourir contre des comportements chicaniers d'une certaine gravité, notamment en raison de leur caractère répétitif.

ment un grand nombre de décision d'asile ou d'admission provisoire. En outre, la volonté de la Commission de recours en matière d'asile (CRA) de régler certains vieux dossiers avant de se fonder dans le Tribunal administratif fédéral, a également provoqué nombre de décisions positives, car il s'agissait souvent de dossiers lourds, dont la complexité avait entraîné la mise au tiroir.

janvier 2007, que « la décision des personnes admises provisoirement peut être autorisée sans examen de la priorité

que les employeurs le sachent. A Genève, il est question d'une mention sur l'attestation ad hoc, et les associations donnent à leurs consultants une note explicative destinée aux employeurs. C'est que le temps presse. La nouvelle loi sur les étrangers met en effet fin au subventionnement fédéral pour les admissions provisoires, qui seraient toujours assistées après sept ans de séjour.

Félicitations à Françoise Kopf, membre de l'oléum comité de rédaction, qui a reçu début décembre le «Prix Courrier des Droits Humains» pour son action en faveur des personnes trappees de NEM !



STATISTIQUES 2006

Bonne nouvelle !

ses du réfectoire. Les intéressés étaient-ils censés manger debout ? Suite à l'in-

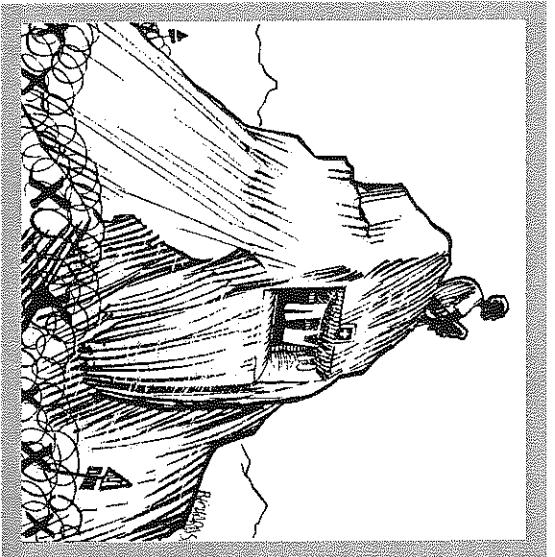
ervention auprès des responsables de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) d'une personne indignée en contact régulier avec des personnes frappées de NEM, cette mesure a pris fin après quelques jours.

Dans le canton de Vaud, la logistique de l'aide d'urgence se connaît parfois par des petits riens qui en disent long sur le mépris à l'égard des personnes frappées de non-

AIDE D'URGENCE SUR VAUD

Un exemple de mesure vexatoire qui explique pourquoi le Service juridique d'aide aux Exilé-e-s (SAJE) a tenté de mesurer a pris fin après quelques jours.

2004: «A l'extérieur, des grillages ont été installés afin que le lieu soit un peu isolé, et pour protéger les requérants



le centre d'urgence du Stafelalp. En 2005, les NEM et d'autres personnes désignées comme des «NIKOS», abréviation de «Nichtkooperativ», ont été logés dans une ancienne colonie de vacances isolée, située sur l'alpage de Stafelalp. Dans ce centre, comme auparavant dans celui du Jaun, les requérants ont été cantonnés dans

un périmètre de 2 km autour du centre, avec interdiction formelle de franchir ces «frontières». Le centre de Stafelalp plus fréquenté que celui du Jaun était considéré comme «trop attractif» pour les autorités, et la durée moyenne de séjour des NEM (52 jours) trop longue. Il fallait trouver autre chose. En janvier 2006, le centre fut fermé et les NEM ont été réintégrés dans un centre de transit. Ils ne touchent pas d'argent mais ont droit à trois repas par jour. Ils s'y déplacent plus librement, du moins à pied. Mais le fait qu'ils ne disposent d'aucun pécule pour payer les transports publics restreint leur liberté de mouvement aux alentours et dans la commune de Lyss où est situé le centre.

d'éventuels importuns. (...) Les gens sont repartis dans des chambres de quatre à douze personnes (...) les requérants ne touchent pas d'argent liquide, mais des prestations en nature. Ce sont des bons qui ils peuvent échanger contre de la marchandise au kiosque tenu par l'ORS (Organisation pour mandats spéciaux et en régie SA) qui gère le centre (...). Très peu de requérants s'y rendront; d'autres s'enfuiront, telle une mère avec une petite fille de deux ans qui vint chercher de l'aide à... Soleure! Une jeune femme fut hospitalisée, suite à une grève de la faim.

Sur l'alpage

A l'abri de protection civile du col du Jaun fermé en novembre 2004, succéda

contrôle de présence est journalier et ceux qui s'absentent perdent leur pécule pour les jours d'absence, voire leur droit à l'hébergement en cas de récidive. Les occupants n'ont pas le droit d'y accueillir des amis pour la nuit. Le visiteur externe doit demander une autorisation au responsable (qui lui est parfois refusée sous divers prétexte) pour y entrer.

Zürich «dynamise» ses NEM !

Depuis l'été 2005, le canton de Zürich a trouvé une formule inédite pour à la fois inciter ses NEM à quitter la Suisse et pour entraver toute velléité de se solder sur l'entre compagnons d'infortune. Il a instauré un système de rotation continue, qu'il a appelé «Dynamisierung». Les personnes frappées d'une NEM, repartis dans cinq centres, doivent faire leur baguette tous les mercredis et se rendre à l'office des migrations pour y faire renouveler une sorte de «papier d'identité» valable une semaine, attestant de leur condition de NEM. Cette démarche effectuée, ils doivent se rendre au service social cantonal, qui leur indique leur nouveau domicile pour la semaine. Comme les NEM zürichois ne touchent qu'une aide hebdomadaire de 60 francs sous forme de bons Migros, que leurs lieux d'hébergement sont éloignés du centre ville, ils se sont régulièrement amener dans les transports publics pour avoir recueilli. Actuellement les femmes et les enfants ne sont pas (encore) «dynamisés». (Tiré du *bulletin augenau*, déc. 2006)

Soleure ne fait pas mieux

Depuis mai 2006 (auparavant ils bénéficiaient d'aide en espèce et aucun hébergement n'avait été mis à leur disposition), les «NEM» soleurois sont logés dans le centre d'accueil pour requérants d'asile situé sur la montagne du Balmberg, mais ils n'y sont pas nourris. Ils y touchent 8 fr. par jour pour leur entretien, versés sur place tous les jeudis par le responsable du centre. Le

procédure, également logés dans ce centre, bénéficient de tickets de bus gratuits, ce n'est pas le cas des personnes frappées d'une NEM. Ils n'ont le droit de consulter un médecin qu'en cas d'urgence et c'est un des responsables du centre, sans formation médicale, qui prend la décision. Depuis quelques mois, les NEM doivent débourser quelques centimes pour des comprimés: anti-douleurs, aspirine etc. (obtenus gratuitement auparavant) distribués sur place par le préposé à la pharmacie.

Une stratégie efficace

Le régime drastique, l'isolement tel le nombre de descentes de police qui les terrorisent fait qu'au bout de quelques semaines, les NEM soleurois «disparaissent» dans la clandestinité. La méthode, il faut le reconnaître, est efficace et la stratégie de découragement sur laquelle l'Office des réfugiés (actuellement l'Office fédéral des migrations) a misé dans un rapport de mars 2000 pour se débarrasser des indésirables, à l'air de se régler. Les six NEM qui sont encore au Balmberg pèsent pas lourd, en regard des centaines de ces «disparus volontaires», soumis dans les centres d'urgence «à une pression psychique insupportable» au point qu'ils ont préféré la clandestinité. Beau résultat pour un pays qui se vante d'être un Etat de droit.

SWITZERLAND

dans la clandestinité depuis plus de 2 semaines, afin d'échapper à son renvoi. Elle craint pour sa sécurité en Géorgie.

22 novembre. Les bureaux romands d'aide juridique pour les réfugiés lancent un appel aux autorités et aux privés: leurs services manquent de moyens pour défendre les requérants d'asile.

23 novembre. La Suisse et le Chili signent un accord de réadmission des personnes en situation irrégulière, afin de lutter contre les migrations illégales.

28 novembre. Le conseiller d'Etat vaudois Jean-Claude Mermoud défend l'idée d'un centre spécial pour requérants difficiles.

NEM: vers une pratique plus souple ?

30 novembre - Genève, après un arrêt du tribunal administratif cantonal qui avait constaté l'absence de base légale pour l'aide d'urgence en nature réservée aux déboutés frappés d'une NEM, le Grand Conseil vote une loi pour y remédier. Grâce à un intense travail de lobbying, sa formulation initiale a été quelque peu assoupie pour y introduire l'idée d'une aide modulable en fonction de la situation personnelle, de la durée du séjour et du comportement de l'intéressé. Mais c'est seulement au stade de la réglementation concrète que l'on pourra savoir comment se concrétisera la principale revendication des intéressés: en finir, au moins après un certain temps, avec une distribution d'aliments en nature ressentie comme humiliante.

politique en Suisse depuis 16 ans, était retourné pour la 1^{re} fois dans son pays pour revoir sa famille.

4 décembre. La semaine dernière, un charter parti d'Allemagne a rapatrié 35 Africains expulsés sous la contrainte par plusieurs pays européens, dont 6 Camerounais expulsés par la Suisse. 2 nouveaux vols communs sont agendés au 1^{er} semestre 07. En 2005, la Suisse a expulsé sous la contrainte 210 personnes, lors de 37 «vols spéciaux» pour un total de plus de 2 millions de francs.

6 décembre. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a accepté une initiative exigeant le rachat du bâtiment par la Commune

municipalité écrit au Conseil d'Etat pour demander la fermeture du centre pour réfugiés d'fortune, hygiène déplorable, climat de peur suite à la répression policière, bagarres entre bandes de passeurs, présence importante de femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge et de mineurs.

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

EUROPE

28 novembre, la Commission consultative des droits de l'homme faisait part de son inquiétude concernant le danger de confondre immigration et asile.

6 décembre. Selon le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE), les 2 communications présentées fin novembre par la Commission européenne (l'une sur l'élaboration d'une politique globale dans le domaine des migrations, l'autre sur la gestion des frontières) ne permettent pas aux réfugiés d'atteindre plus facilement l'Europe.

19 décembre. Italie, un chalutier transportant 648 migrants clandestins est intercepté au sud de la Sicile. Ces derniers sont transférés dans des centres de rétention.

27 décembre. Selon des sources officielles, une personne sur 6 meurt en tentant de gagner les îles Cala-

Sangatte: «l'inhumainité au quotidien»

8 décembre - France, Médecins du Monde publie un rapport concernant la situation des migrants à Calais après la fermeture en novembre 2002 du centre d'hébergement de Sangatte. Il décrit la situation des quelques 300 migrants présents en permanence dans la ville comme «l'inhumainité au quotidien», abris de fortune, hygiène déplorable, climat de peur suite à la répression policière, bagarres entre bandes de passeurs, présence importante de femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge et de mineurs.

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Des le 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

9 décembre. Françoise Kopf, permanente de l'association IGA-SOS Racisme à Soleure reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

12 janvier. Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF) qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

12 janvier. Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

17 décembre. L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

16 janvier. Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

5 décembre. France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

19 décembre. Genève, créée en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demander (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

22 décembre. La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

1^{er} janvier. Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (Lsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

8 décembre. Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits

narics. En 2006, quelques 600 corps ont été retrouvés sur les Côtes d'Afrique ou des Canaries, mais le nombre total des migrants ayant péri pendant la traversée est estimé à 6 000.

MONDE

28 novembre

Soudan, dans la ville de Malakal (sud du Soudan) et l'armée régulière soudanaise.

1^{er} décembre Tchad, selon le HCR, depuis le début du mois de novembre, 70 villages du sud-est du pays ont été attaqués par des forces armées. La veille, le gouvernement a accepté le déploiement d'une force de maintien de la paix, dans le but d'éviter que le conflit au Darfour ne s'étende aux pays frontaliers.

6 décembre République démocratique du Congo (RDC), suite à de nouveaux combats opposant l'armée régulière aux forces du général déchu L. Nkunda, quelques 12 000 habitants de l'est du pays fuient en Ouganda. Le 27 novembre, J. Kabila a été déclaré président après le rejet du recours de J.-P. Bemba contre les résultats de l'élection présidentielle d'octobre dernier.

10 décembre Chili, dé-

cess du général Pinochet, qui a imposé pendant 17 ans l'une des dictatures militaires les plus dures d'Amérique latine.

10 décembre Algérie, un attentat à la bombe contre un bus transportant des employés d'une société américaine fait 1 mort et 9 blessés à l'ouest d'Alger.

13 décembre Rwanda, le prêtre catholique A. Seromba est condamné à 15 ans de prison par le Tribunal pénal international pour le Rwanda pour «génocide et crimes contre l'humanité» en 1994.

Violents combats en Somalie

12 janvier Somalie, 7 principaux chefs de guerre acceptent de rendre leurs armes et d'intégrer leurs hommes au sein des forces de sécurité, 15 jours après l'abandon de Mogadiscio par les forces de l'Union des tribunaux islamiques devant l'offensive des troupes gouvernementales soutenues par l'armée éthiopienne. Les violents combats qui ont précédé la prise de Mogadiscio, ont poussé sur les routes des milliers de réfugiés. Le 8 janvier, dans l'extrême sud du pays quelques 70 nomades ont été tués par des attaques aériennes contre des agents d'Al-Qaida, menées par les aviations américaines et somaliennes.

18 décembre Nigeria, lences dans le sud-est à fait plus de 400 morts.

28 décembre Le HCR annonce le naufrage de plusieurs embarcations transportant quelque 515 candidats réfugiés somaliens et éthiopiens vers le Yémen,

20 décembre Srilanka, quelques 20 000 civils ta-

mous ont fui ces derniers jours les zones de combat du nord-est de l'île, où s'affrontent l'armée et les Tigres de libération de l'Elam tamoul.

20 décembre Burkina Faso, des violents affrontements entre policiers et militaires font 5 morts à Ouagadougou.

24 décembre Un accord de paix est signé à Tripoli entre le président tchadien et le chef des rebelles du Front uni pour le changement. Début novembre, une vague de vio-

660 Palestiniens en 2006, soit 3 fois plus qu'en 2005. Les Palestiniens ont tué 17 civils israéliens en Cisjordanie et en Israël en 06, ainsi que 6 membres des forces de sécurité.

30 décembre Irak, Saddam Hussein est exécuté par pendaison à Bagdad, pour crimes contre l'humanité

3 janvier Tunisie, 12 personnes sont tuées lors d'une fusillade et 15 arrêtés par les forces de sécurité à la poursuite d'un groupe qualifié de «dangereux criminels». C'est la 2^{me} fusillade en 10 jours aux abords de Tunis.

7 janvier Inde, des centaines de policiers et militaires effectuent des raids contre des bastions de rebelles dans l'Etat d'Assam (nord-est). En 4 jours, ces derniers ont tué 69 personnes lors d'attaques contre des travailleurs saisonniers.

11 janvier Ethiopie, l'ancien dictateur marxiste Mengistu reconnu coupable de génocide est condamné à la prison à vie par contumace.

11 janvier mis fin à 10 ans de guerre civile.



d'urgence suite à de violents affrontements dans la capitale entre manifestants de l'opposition et la police. Il repousse les élections législatives prévues le 22. Le pays est secoué depuis des mois par une profonde crise politique.

provoquant la mort de 17 passagers, tandis que 123 sont portés disparus.

29 décembre Selon une organisation israélienne indépendante des droits de l'homme, B'tselem, les forces israéliennes ont tué 660 Palestiniens en 2006, soit 3 fois plus qu'en 2005. Les Palestiniens ont tué 17 civils israéliens en Cisjordanie et en Israël en 06, ainsi que 6 membres des forces de sécurité.

30 décembre Irak, Saddam Hussein est exécuté par pendaison à Bagdad, pour crimes contre l'humanité

3 janvier Tunisie, 12 personnes sont tuées lors d'une fusillade et 15 arrêtés par les forces de sécurité à la poursuite d'un groupe qualifié de «dangereux criminels». C'est la 2^{me} fusillade en 10 jours aux abords de Tunis.

7 janvier Inde, des centaines de policiers et militaires effectuent des raids contre des bastions de rebelles dans l'Etat d'Assam (nord-est). En 4 jours, ces derniers ont tué 69 personnes lors d'attaques contre des travailleurs saisonniers.

10 janvier Afghanistan, l'OTAN annonce la mort de 150 rebelles talibans dans l'est du pays.

11 janvier Bangladesh, le président proclame l'état

15 janvier Népal, nouvelle étape de la transition politique, avec l'entrée en force des rebelles maoïstes dans un parlement intérimaire, conséquence de l'accord de paix scellé fin novembre, qui a

d'urgence suite à de violents affrontements dans la capitale entre manifestants de l'opposition et la police. Il repousse les élections législatives prévues le 22. Le pays est secoué depuis des mois par une profonde crise politique.

15 janvier Népal, nouvelle étape de la transition politique, avec l'entrée en force des rebelles maoïstes dans un parlement intérimaire, conséquence de l'accord de paix scellé fin novembre, qui a

Mes racines

En été ou au printemps
Je me souviens de mes déracinements
Pour tous les déracinés, ici et là
Ma peine est toujours là.

En été ou au printemps
Les déracinés dans leur fondement
Seront morts par éclairs blancs
Ma peine est avec moi, tout le temps.

Je me suis enracinée difficilement
J'avais besoin de vivre dignement
Ma peine m'abandonne péniblement
Elle reste avec moi, tout le temps.

Mes racines avaient besoin de liberté
Elles vont là où elles trouvent une possibilité
Le bonheur chante en moi à présent
Ma peine, je la sens tout le temps.

Victoria, réfugiée iranienne
Paru dans *Le Chênois*, n°441, mai 2006